100 COLLS

FRANCE

RÉGLEMENT 2026

Date de mise à jour : 11/06/2026

1. CONCEPT

100 Colls propose un défi motocycliste de stratégie, de planification et de tourisme, sans épreuve de vitesse ni de régularité.

Chaque concurrent peut organiser à sa guise son propre parcours, selon ses propres critères, choisir son niveau, ses objectifs et le parcourir à son propre rythme, en gardant à l'esprit que les combinaisons de parcours sont presque infinies.

Le parcours de chaque participant, depuis son point de départ jusqu'à l'arrivée, est de libre choix. Il doit être réalisé dans un maximum de trois jours consécutifs prédéterminés, en obtenant un score à chaque col, dans le but d'établir un classement entre tous les participants en fonction du nombre total de points obtenus.

Chaque participant planifie son propre parcours selon ses propres critères et paramètres personnels (proximité, score, etc.), toujours dans le respect du présent règlement.

La stratégie sera déterminée en fonction des objectifs personnels que chaque participant se sera fixés :

- Atteindre le score maximal.
- Franchir le plus grand nombre de cols possible.
- Couronner les 3 Xtrems proposés tout en atteignant le score le plus élevé par rapport aux autres participants.

Le défi se termine au lieu, à la date et à l'heure indiqués. Tous les participants qui atteindront les scores établis réussiront le défi et obtiendront le titre de **Maître 100 Colls**.

2. CIBLES

100 Colls n'est pas une épreuve comme les autres ; elle vise également à :

DÉCOUVERTE

Découvrir les sites les plus spectaculaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes et ses recoins les plus reculés, en empruntant routes secondaires et petites routes, à la découverte de paysages, de culture et de lieux méconnus.

DÉFI

La 100 Colls est avant tout un défi personnel d'organisation et de planification d'itinéraire, invitant chaque participant à aller plus loin dans son expérience de pilotage.

Ce défi permet de mieux connaître ses propres limites tout en renforçant le sens de l'orientation, avec pour objectif de relier les cols successivement et d'atteindre le score maximal, le tout dans le respect des règles du code de la route.

PLAISIR

Prendre du plaisir au guidon de sa moto, tracer sa propre navigation, ressentir la satisfaction de franchir un col comptabilisé, d'arriver le dimanche, de vivre un week-end unique et de le partager entre amis.

CONQUÊTE

L'objectif final est d'atteindre, le dimanche à une heure précise, un point commun proposé par l'Organisation, en accomplissant le défi que chaque participant s'est fixé : obtenir le maximum de points possibles, conquérir les 3 Xtrems, parcourir le plus grand nombre de cols ou simplement vivre un week-end passionnant avec ses compagnons de route.

RESPECT

Favoriser le respect de l'environnement et la cohabitation harmonieuse entre les participants, les autres usagers de la route et les habitants des territoires traversés ; sans cela, il ne serait pas possible de profiter pleinement de la moto.

3. DYNAMIQUE ET FONCTIONNEMENT

L'événement se déroulera sur une durée totale de trois jours consécutifs, **du 11 au 13 septembre 2026.**

Le départ pourra s'effectuer depuis n'importe quel point choisi librement par le participant, à tout moment **à partir de 13h00 le vendredi 11 septembre**.

Chaque participant sera suivi en permanence au moyen d'un système de contrôle et de suivi en temps réel (tracker). **L'inscription à la 100 Colls implique l'acceptation par le participant d'être suivi par l'Organisation pendant toute la durée de l'événement, ainsi que l'acceptation comme valides de l'ensemble des données émises par le tracker.**

Durant sa participation, le participant circule **sous sa propre responsabilité** et avec la couverture de ses assurances personnelles. L'Organisation ne fournit **aucune couverture d'assurance**, ni au participant ni à des tiers, pendant l'événement. Il est essentiel que chaque participant comprenne et accepte l'ensemble des aspects liés à sa couverture d'assurance.

L'inscription à l'épreuve est volontaire et implique l'acceptation du présent règlement. Elle exonère également l'Organisation de toute responsabilité découlant de la participation à l'événement.

Le caractère compétitif de la 100 Colls se limite exclusivement à la stratégie, à l'endurance et à l'expérience de conduite. L'ensemble de l'événement doit se dérouler **dans le strict respect du code de la route**. Le non-respect de celui-ci prive le défi de tout son sens et rompt l'équilibre et l'équité entre les participants.

Tout excès de vitesse considéré comme très grave selon le code de la route entraînera l'exclusion du classement et de l'épreuve, conformément à l'article Pénalités du présent règlement.

3.1. PARTICIPATION

La 100 Colls s'adresse aux motards souhaitant mettre à profit leur expérience en planifiant le meilleur itinéraire afin de relever leur propre défi.

La participation peut se faire de manière individuelle, en duo ou en équipe, avec ou sans passager.

3.2. ROUTE

La route n'est pas définie par l'Organisation. Il s'agit de l'itinéraire que les participants suivront depuis le point de départ (qu'ils auront choisi) jusqu'à l'arrivée à Ô Lac et elle sera totalement libre ; chaque participant conçoit son propre parcours selon ses critères.

3.3. COLS

Est considéré comme col tout point situé sur une route, asphaltée ou non, figurant dans la liste établie sur la carte fournie par l'Organisation. Chaque col ne génère des points qu'une seule fois, indépendamment du nombre de passages effectués par un participant.

Le passage par un col attribue des points à chaque participant. Chaque col possède une valeur en points spécifique, définie par l'Organisation en fonction de sa longueur, de son dénivelé, de la dénomination de la voie et de ses caractéristiques. La valeur en points de chaque col est indiquée sur la carte remise après l'inscription, où figurent l'ensemble des cols pris en compte.

Pour valider un col, il est nécessaire d'effectuer le parcours naturel en montant et en descendant par des voies différentes. Si, pour des raisons stratégiques, le participant doit rebrousser chemin par la même voie, il devra attendre **30** minutes après la validation du col ; à défaut, les points correspondants ne seront pas comptabilisés. Certaines exceptions seront signalées sur la carte comme cols spéciaux.

La localisation des cols est établie à partir de la toponymie officielle de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), en indiquant le nom du col, la zone géographique où il se situe et la numérotation de la route. Afin de favoriser la découverte du territoire, les coordonnées GPS ne sont pas fournies.

Compte tenu du grand nombre de cols, l'Organisation ne peut garantir l'état des routes, lesquelles peuvent inclure des pistes non asphaltées. Chaque participant choisit donc ses cols et son itinéraire sous sa propre responsabilité, en tenant compte d'éventuelles limitations liées à des conditions météorologiques, des travaux, à l'entretien des voies ou à d'autres événements.

3.4. HORAIRES

Le départ pourra s'effectuer à tout moment **à partir de 13h00 le vendredi 11 septembre** et se terminera **à 13h00 le dimanche 13 septembre**.

Chaque participant devra effectuer deux arrêts obligatoires d'une durée minimale de 10 heures consécutives chacun, entre 21h00 le vendredi et 07h00 le samedi, puis entre 21h00 le samedi et 07h00 le dimanche.

Durant ces plages horaires, les trackers cesseront d'émettre et aucun passage de col effectué pendant ces périodes ne sera comptabilisé.

Pendant les arrêts obligatoires, le participant est autorisé à se déplacer depuis le point où il se trouve au moment du début de l'arrêt, mais il ne pourra reprendre son parcours qu'à partir du point exact où il s'est arrêté.

Dans le cas des duos ou des équipes, tous les membres devront s'arrêter et reprendre la route depuis le même point, indépendamment du lieu où chacun aura passé la nuit.

L'Organisation vérifiera automatiquement le respect des horaires de départ et d'arrivée au moyen du tracker et pourra appliquer une marge de tolérance dans un rayon ne dépassant pas 500 mètres.

3.5. EQUIPES ET DUOS

Les duos sont composés de 2 motos et les équipes sont constituées à partir de 3 motos.

La dénomination d'une équipe ou d'un duo doit être unique. Il n'est pas possible que deux ou plusieurs équipes ou duos participent sous le même nom. Dans le cas où deux équipes ou duos s'inscriraient avec le même nom sans le savoir, la priorité sera accordée à celui qui s'est inscrit en premier ; l'autre équipe ou duo devra alors modifier sa dénomination.

Les équipes et les duos sont solidaires en permanence. Tous les membres d'une même équipe ou d'un même duo doivent partir du même point, arriver au même point, au même moment, et suivre ensemble le même itinéraire pendant toute la durée de l'événement. Aucun membre ne peut être ajouté, exclu ou remplacé au sein d'une équipe ou d'un duo durant les trois jours de l'événement.

Les points sont toujours individuels. Toutefois, le score d'une équipe ou d'un duo sera calculé sur la base de la moyenne des points obtenus individuellement par chacun de ses membres.

Chaque membre de l'équipe ou du duo recevra un tracker. Si cela n'est pas spécifié lors de l'inscription, l'ensemble des trackers sera envoyé à l'adresse du premier membre inscrit. Les trackers sont numérotés et ne peuvent en aucun cas être interchangés ; il est donc essentiel que chaque participant utilise le dispositif qui lui a été attribué.

En cas de panne ou de force majeure empêchant temporairement un membre d'une équipe ou d'un duo de poursuivre l'itinéraire avec ses compagnons, celui-ci pourra, une fois son problème résolu, se réincorporer à son équipe ou à son duo à tout moment.

3.6. VÉHICULES ADMIS

Sont admises toutes les motocyclettes, de toute cylindrée, légalement immatriculées et répondant à l'ensemble des exigences légales pour la circulation sur route.

Il est possible de changer la moto inscrite uniquement avant le moment du départ, à condition que ce changement soit communiqué préalablement à l'Organisation.

Il est strictement interdit de changer de moto pendant les trois jours de l'événement. Le pilote, la moto et le tracker devront rester les mêmes pendant toute la durée du parcours. En cas de constatation d'un échange de moto ou de dispositif, les participants concernés seront immédiatement disqualifiés.

3.7. TRACKER ET SUIVI

TRACKER

Chaque participant recevra un dispositif de suivi et de contrôle — appelé tracker — suffisamment en amont de la date de début de l'événement. Lors de l'inscription, **une caution remboursable de 100 euros** devra être déposée.

Ce montant sera remboursé par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'inscription, dans un délai maximal de 15 jours calendaires à compter de la fin de la 100 Colls, ou à compter de la restitution du tracker si celle-ci intervient ultérieurement, après vérification du bon fonctionnement du dispositif.

> ⚠ **ATTENTION**
>
> Dans le cas où le participant ne serait pas en mesure de restituer le tracker en personne ou par l'intermédiaire d'un autre participant, il devra l'envoyer au bureau de l'Organisation par le moyen de son choix dans un délai maximal de sept (7) jours suivant la fin de la 100 Colls. **Passé ce délai, la caution sera considérée comme perdue**.

Des instructions relatives à l'installation et au fonctionnement du tracker seront fournies avec le dispositif. Le tracker est personnel et incessible et doit rester actif en permanence. Il est interdit de transporter le tracker d'un autre participant, sauf dans le seul but de le restituer à l'Organisation ; dans ce cas précis, le dispositif devra être désactivé pendant le transport.

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer que le tracker est chargé, connecté et actif avant le départ de son itinéraire. Aucun passage de col ne sera considéré comme valide s'il n'a pas été enregistré par le tracker fourni par l'organisation ou par l'application officielle de l'événement.

Il est recommandé de mettre le tracker en charge la veille de l'épreuve et de le laisser charger toute la nuit. Une fois débranché, le tracker restera allumé et sa batterie sera chargée à 100 % pour commencer le parcours.

L'Organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles aléatoires afin de vérifier la correspondance exacte entre la position du participant et de sa moto, et les données émises par le tracker.

Toute anomalie ou incohérence pourra entraîner des pénalités, voire une disqualification.

FONCTIONNEMENT DU TRACKER

Le tracker émet la position du participant chaque seconde. Le centre de contrôle reçoit ces données et les met à jour toutes les 20 secondes.

Chaque fois qu'un participant franchit l'un des cols comptabilisés, le système attribue automatiquement les points correspondants au classement.

Le tracker devra être placé de préférence dans la poche intérieure de la veste ou, à défaut, correctement protégé de la pluie, afin de garantir une connectivité optimale durant toute la participation à la 100 Colls.

Si le tracker est rangé dans une valise — en particulier en aluminium ou comportant des revêtements métalliques — il peut cesser d'émettre des données, et les cols franchis risquent de ne pas être enregistrés. Dans ce cas, la validation des cols revendiqués relèvera exclusivement du jugement de l'Organisation.

Si, à un moment donné, un dispositif cesse d'émettre, l'Organisation contactera le participant afin de signaler l'anomalie et, le cas échéant, procéder à une reconnexion ou à un redémarrage du dispositif.

En cas de perte ou de détérioration importante du tracker, la caution de 100 euros déposée lors de l'inscription ne sera pas remboursée.

APPLICATION MYRALLY CRONO

Une application mobile devra également être téléchargée et utilisée obligatoirement par le participant. Cette application fera également office de tracker, en tant que mesure complémentaire, afin de garantir que les cols soient correctement comptabilisés.

> **⚠ ATTENTION**
>
> Aucune réclamation concernant les points ou les cols validés ne sera admise si ni le tracker ni l'application officielle de l'événement n'étaient actifs.

Dans le cas des duos et des équipes, chaque participant recevra un tracker et tous les membres devront avoir l'application MiRally Crono activée.

L'application MiRally Crono ne sera opérationnelle qu'à partir du mercredi précédant l'épreuve. Pour accéder à l'application, il faut la télécharger, l'ouvrir et, une fois à l'intérieur, sélectionner l'événement 100Colls, saisir le numéro de dossard attribué ainsi que le mot de passe « 110926 ».

Si l'application a été installée avant cette date, il sera nécessaire de la désinstaller puis de la réinstaller afin d'en garantir le bon fonctionnement.

SITE DE CONTRÔLE

Pendant toute la durée de l'événement, un site web de contrôle sera accessible, permettant aux participants de consulter leur statut et leur position moyenne par rapport aux autres participants. Les informations seront actualisées toutes les 20 minutes. À la fin de chaque journée, les cols validés durant la journée pourront être consultés sur ce même site.

Pour accéder au site web de contrôle, il suffit de cliquer sur le bouton « WWW » affiché en bleu dans l'application.

3.8. REPAS, HÉBERGEMENT ET CARBURANT

Pendant toute la durée de l'événement, chaque participant devra prendre en charge ses repas, son hébergement et son carburant.

Le déjeuner du dimanche au point d'arrivée est inclus dans l'inscription.

3.9. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Il est obligatoire que chaque participant dispose des éléments suivants pendant toute la durée de l'événement :

- Un téléphone portable allumé et en parfait état de fonctionnement, avec le même numéro de téléphone que celui communiqué à l'Organisation lors de l'inscription.
- Un téléphone portable équipé de l'application de l'épreuve, pouvant être le même appareil que celui utilisé comme téléphone de contact.
- Un tracker fourni par l'Organisation, correctement installé.
- Les dossards d'identification, qui devront être apposés de manière visible à l'avant de la moto.
- Un équipement complet de motocycliste.

Tant pour la planification de l'itinéraire que pour la navigation, l'utilisation de cartes, de road books, de dispositifs GPS ou d'autres outils de navigation est autorisée, ou aucun d'entre eux, au libre choix du participant. L'Organisation ne fournit aucun de ces dispositifs et ne suggère aucun itinéraire.

La moto ainsi que les accessoires installés doivent être conformes au code de la route et disposer d'un contrôle technique en vigueur.

4. POINTS ET PÉNALITÉS

Le système de points et les pénalités seront déterminés de la manière suivante :

4.1. POINTS

Le score, de nature exclusivement individuelle, sera déterminé par la somme des points obtenus lors du passage de chaque col.

Les points correspondant à chaque col seront attribués lors du passage par l'emplacement indiqué par l'Organisation et figurant sur la carte remise avec l'inscription.

Les classements des duos et des équipes découlent exclusivement des scores individuels. Leur score sera calculé comme la moyenne du total des points obtenus individuellement par chacun de leurs membres, même si l'un d'entre eux n'a pas terminé l'épreuve.

En cas d'égalité, l'organisation prendra en compte le plus grand nombre de cols validés. Si l'égalité persiste, le participant ayant parcouru le moins de kilomètres sera déclaré vainqueur.

4.2. PÉNALITÉS

Sur l'ensemble du territoire où se déroule la 100 Colls, des radars virtuels seront mis en place afin de contrôler le passage des participants. Ces radars seront principalement situés dans les traversées de villages et de zones habitées, mais également sur d'autres types de voies.

Toutes les pénalités relèvent du pouvoir exclusif de l'Organisation, dans le cadre de l'un des objectifs fondamentaux de l'épreuve : le respect social et collectif.

- Perte des points des cols précédant et suivant le début de la journée en cas de reprise du parcours depuis une position différente de celle occupée au moment du début d'un des arrêts obligatoires.
- Perte des points d'un col en cas de nouveau passage par celui-ci dans un délai inférieur à 30 minutes depuis le dernier franchissement.
- Exclusion du classement au troisième avertissement pour un dépassement de plus de 40 km/h de la vitesse maximale autorisée.
- Exclusion du classement final pour toute infraction à la loi ou conduite irresponsable ou dangereuse, y compris un dépassement de plus de 50 km/h de la vitesse maximale autorisée.
- Exclusion du classement pour non-port du dossard d'identification apposé de manière visible à l'avant de la moto.

- Exclusion du classement en cas de manipulation du tracker, d'enregistrement du score sur un véhicule différent de celui inscrit pendant le déroulement de l'épreuve, ou de port du tracker d'un autre participant durant l'événement.
- Exclusion du classement en cas d'anomalies détectées lors de contrôles aléatoires éventuels.
- Exclusion du classement en cas d'échange de motos ou de conduite d'une moto non enregistrée lors de l'inscription ou non communiquée à l'Organisation.
- Le non-retour du tracker, son retour incomplet ou détérioré entraînera la perte de la caution.
- À partir de 13h15 le dimanche, tout participant n'ayant pas rejoint le site d'arrivée sera considéré comme abandonnant l'épreuve.

5. CLASSEMENTS ET PRIX

Il n'y a pas un seul gagnant. Le principal accomplissement du défi proposé par l'épreuve 100 Colls est l'obtention du titre de « Maître 100 Colls », dans l'une de ses catégories et modalités.

5.1. CLASSEMENTS

Pendant l'événement, les participants pourront accéder en temps réel au classement provisoire via l'application MiRally Crono.

Un classement général unique est établi à titre individuel, sur la base du total des points obtenus. Parallèlement, et à partir du classement individuel, des classements spécifiques par duos et par équipes seront établis.

Le classement est déterminé à partir du score le plus élevé obtenu par un participant, lequel sert de base au calcul du classement de l'ensemble des participants :

- **CATÉGORIE OR :** entre 80 % et 100 % des points obtenus par le participant ayant le score le plus élevé.
- **CATÉGORIE ARGENT :** entre 65 % et moins de 80 % des points du participant ayant le score le plus élevé.
- **CATÉGORIE BRONZE :** entre 50 % et moins de 65 % des points du participant ayant le score le plus élevé.
- **SOUVENIR DE FINISHER** : tous les participants n'atteignant pas 50 % du score du participant ayant le plus de points, mais arrivant au terme du parcours, recevront un souvenir de finisher, sans obtenir l'accréditation de Maître 100 Colls.

5.2. PRIX

Les prix individuels Maître 100 Colls seront attribués comme suit :

- **OR :** remise de l'épinglette d'or.
- **ARGENT :** remise de l'épinglette d'argent.
- **BRONZE :** remise de l'épinglette de bronze.

Tous les participants recevront le souvenir de finisher accompagné de l'épinglette correspondante.

Parallèlement, des trophées seront attribués aux duos et aux équipes pour le premier classé de chaque modalité. Les prix Maître 100 Colls et les trophées ne sont pas mutuellement exclusifs.

Les prix, trophées et souvenirs de finisher seront remis après le déjeuner de clôture aux participants arrivés à destination dans les délais prévus. Les diplômes ou prix non retirés lors de la cérémonie pourront être envoyés ultérieurement, les frais d'envoi étant à la charge du participant.

Des prix supplémentaires pourront être attribués en fonction de la collaboration avec les sponsors.

5.3. CLASSEMENT PAR ÉQUIPES ET DUOS

Le classement des duos et des équipes constitue un classement spécifique, dérivé du classement individuel. Les catégories applicables sont identiques à celles du classement individuel. Le score de chaque duo ou équipe est calculé sur la base de la moyenne des points obtenus individuellement par chacun de ses membres.

5.4. TROFÉES

- Premier classé absolu
- Premier classé individuel
- Premier duo classé
- Première équipe classée
- Première féminine classée
- Premier passager classé
- Plus grand nombre de cols validés
- Motos classiques (plus de 30 ans)

Lorsque le vainqueur absolu correspond à un participant individuel, un duo ou une équipe, le trophée spécifique de la modalité correspondante ne sera pas attribué, afin d'éviter toute duplication de prix.

TROPHÉE SPÉCIAL GARMIN XTREMS

Le trophée spécial Garmin Xtrems sera attribué au participant, duo ou équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points tout en ayant validé les trois cols situés aux extrémités géographiques de la carte.

TROPHÉE ESPRIT 100 COLLS

Dans certains cas, il n'existe pas de critères objectifs suffisants pour récompenser une attitude ou un comportement exemplaire incarnant l'esprit motard. Pour cette raison, le trophée Esprit 100 Colls sera attribué à la seule discrétion de l'Organisation.

6. RETRAITS

Le retrait d'un participant doit être communiqué immédiatement par téléphone au **+34 619 565 289**, en indiquant le nom et le numéro de dossard du participant concerné.

Le participant retiré est responsable de la restitution du tracker complet dans les plus brefs délais. Celui-ci devra être envoyé à l'adresse de l'Organisation afin de pouvoir récupérer la caution correspondante, dans un délai maximal de **sept (7) jours calendaires** à compter de la fin de l'événement.

7. FIN DE L'ÉVÉNEMENT

La 100 Colls se terminera le **dimanche 13 septembre** au point d'arrivée, avec la remise des prix à Ô Lac à Châteauneuf-Sur-Isère.

Les participants devront arriver **au plus tard à 13h00**. Le défi prendra fin avec la détection du tracker à l'arrivée dans l'enceinte du site. Il est précisé qu'à 13h15, pour des raisons techniques, l'enregistrement sera bloqué et, à partir de ce moment, le tracker, même s'il reste activé, cessera d'émettre toute donnée. Les participants n'ayant pas rejoint l'enceinte du site seront alors considérés comme retirés.

> ⚠ **ATTENTION**
>
> Les arrivées hors délai ne seront pas incluses dans le classement final.

8. INSCRIPTIONS

L'Organisation ouvrira les inscriptions via le site internet www.100colls.cat le **22 juin 2026 à 13h00**, et ce jusqu'au **15 juillet 2026 à 13h00**.

L'inscription requiert la création préalable d'un profil **CromPass** via le site web https://inscripcions.cromride.cat/fr. Pour les participants ayant déjà pris part à une édition précédente, le profil sera le même que celui de l'année antérieure et pourra être utilisé afin de mettre à jour les données nécessaires.

Les inscriptions peuvent être effectuées à titre individuel — avec ou sans passager —, en duo ou en équipe. Une fois l'inscription réalisée en duo ou en équipe, celle-ci ne pourra plus être modifiée.

Dans le cas des inscriptions en duo, en équipe ou incluant un passager, une seule personne pourra compléter le formulaire d'inscription en utilisant le CromPass ID des autres membres et procéder au paiement de l'ensemble des frais d'inscription.

Les demandes reçues hors délai ou après atteinte du nombre maximal de participants seront placées sur liste d'attente et acceptées par ordre chronologique en cas d'annulation de participants déjà inscrits.

Une fois l'inscription réglée, chaque participant recevra une carte comportant la liste et la localisation des cols. Seuls les cols et les points figurant sur cette carte seront considérés comme valables.

8.1. TARIFS

Pilote : 299,00 €

Passager : 99,00 €

INCLUS :

- Carte avec la liste complète des cols éligibles.
- Location du tracker (pilotes uniquement).
- Enregistrement en temps réel du passage par les cols comptabilisés.
- Utilisation des applications mobiles officielles.
- Dossards d'identification et kits d'autocollants (pilotes uniquement).
- Apéritif de bienvenue à l'arrivée.
- Déjeuner de clôture.
- Cadeau commémoratif.
- Souvenir de finisher, prix et trophées selon le classement obtenu.
- Prix offerts par les partenaires de l'événement.
- Envoi postal de la carte lors de l'inscription et du kit du participant comprenant le tracker quelques jours avant l'épreuve (Uniquement UE).
- TVA 21 % incluse.

NON INCLUS :

- Caution remboursable de **100,00 €** pour le tracker.
- Expéditions hors de l'UE.
- Tout élément non expressément mentionné comme inclus.

8.2. MODES DE PAIEMENT

Le paiement de l'inscription devra être effectué à la fin de la procédure d'inscription. Les moyens de paiement acceptés sont : carte bancaire, Bizum, Google Pay et Apple Pay, via la passerelle de paiement sécurisée.

8.3. POLITIQUE D'ANNULATION

Vous pouvez annuler votre participation à la 100 Colls en envoyant un e-mail à info@100colls.cat.

En cas d'annulation avant le **27 juillet 2026**, le montant de l'inscription sera remboursé, déduction faite de 50 € de frais de gestion, plus le montant de la caution du tracker.

En cas d'annulation entre le **27 et le 31 juillet** 2026, 50 % du montant de l'inscription sera remboursé, plus le montant de la caution du tracker.

Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué, à l'exception du montant de la caution du tracker.

Vous pouvez également céder votre place à une autre personne. Si vous trouvez un participant, un changement de nom pourra être effectué sans frais jusqu'au **27 juillet 2026**.

Les remboursements seront effectués via le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'inscription.

En cas d'annulation de l'événement pour cause de force majeure (conditions météorologiques extrêmement défavorables empêchant la circulation, interdiction des autorités, etc.), **le montant de l'inscription ne sera pas remboursé**.

9. NOTES DE L'ORGANISATION

Dans un souci constant d'amélioration de l'événement, l'Organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment et s'engage à communiquer toute modification aux participants inscrits.

L'inscription à la 100 Colls implique l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent règlement, ainsi que la décharge de responsabilité de l'Organisation pour tout acte résultant de la participation des personnes inscrites à l'événement.

L'ensemble des informations sera tenu à jour sur le site officiel de la 100 Colls (www.100colls.cat).

Les participants pourront contacter l'Organisation par téléphone au **+34 619 565 289** ou par courrier électronique à l'adresse info@100colls.cat.

Pendant toute la durée de l'événement, tout contact avec l'Organisation devra obligatoirement s'effectuer par téléphone au **+34 619 565 289**.

Il est recommandé aux participants de consulter la section des FAQ disponible sur le site officiel de la 100 Colls.

En cas de litige ou de divergence d'interprétation, la version catalane du présent règlement prévaut.

TROFEU XTREMS GARMIN METZELER
CROM LAC Rabbit Rally TECNIGAS SPORT HG UNIRACING VectorNote CELOHO